

# **Le cultivateur enrichi par les pres artificiels : ou le véritable emploi des fourages artificiels pour augmenter solidement la valeur des fonds**

Autor(en): **L'Harpe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique  
de Berne**

Band (Jahr): **4 (1763)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382568>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V I.

L E

# CULTIVATEUR

ENRICHÍ PAR LES

# PRES ARTIFICIELS

OU

Le véritable emploi des fourages artificiels,  
pour augmenter solidement la va-  
leur des fonds.

P A R

## M. DE L'HARPE,

*Ministre & membre de la Soc.<sup>e</sup> œcon.  
de N I O N.*

VI

L E

# CULTIVATEUR

ENRICHIS PAR LES

PREMIERS ARTS

ou

Le véritable emploi des ouvrages artistiques  
pour augmenter solidement la base  
de tout des fonds

P A R

M. DE L'HARPE

Paris chez le Citoyen de la République  
de la rue de la Harpe



# LE CULTIVATEUR

*enrichi par les prés artificiels.*

## AVANT-PROPOS.

La maison paternelle a été mon école d'agriculture ; il y a plus de trente ans que je vois le grand profit des prairies artificielles bien ménagées. Je n'ai fait que suivre l'exemple & les leçons d'un père sage, & j'en recueille actuellement les fruits, que je désirerois faire partager à mes compatriotes. But de ce mé-  
moire.

Ce petit traité est-il nécessaire ? N'a-t-on pas plus d'écrits sur ce sujet qu'on ne voudroit peut-être ? Voilà ce qu'on pourra dire, & que je ne dois pas laisser sans réponse.

J'ai trouvé dans les divers ouvrages qui traitoient le même sujet un nouveau motif de publier cet essai. PATULLO dans *l'amélioration des terres* : DES POMIERS dans *l'art de s'enrichir promptement* &c. exagèrent ou promettent plus qu'ils ne peuvent, qu'ils ne doivent, & qu'il n'est besoin. L'auteur du *préservatif* contre la prétendue *agromanie* se plaît à nous enlever nos espérances ; si vous suivés les premiers, il vous faut de la constance, même de l'opiniâtreté

niâtré, pour n'être pas rebuté par les premiers résultats de vos essais, lorsque vous les verrez si fort au-dessous de ce qui vous avoit été promis. Si vous croiés au dernier, vous laisserés l'agriculture en proie aux mains grossières qui la pratiquent ordinairement, ou vous la verrez succomber insensiblement sous le poids d'une routine souvent insensée, ou sous celui de mille superstitions.

Cependant les avantages réels des prairies artificielles sont assez considérables & assez sensibles, pour frapper tout homme qui a une légère portion de sens commun; il suffit de les lui présenter avec candeur, sans exagération, comme sans déguisement. C'est ce qu'on n'a pas encore bien exécuté, & que je tâcherai de faire dans cet ouvrage.

Je ne dirai pas, une telle étendue de terrain a produit tant, en argent de la vente du fourrage artificiel; cet exposé fût-il sincère n'instrueroit pas, parce qu'il ne donneroit qu'un produit relatif à la situation & aux circonstances. C'est le produit en nature qu'il faut spécifier; ce sont la quantité & la qualité de ce produit, que chaque cultivateur souhaite de connoître, afin de juger, si la méthode qui donne ce produit lui convient.

Ce qu'il Je pourrai dire à la vérité: tel a été le plus  
prouve- haut produit à moi bien connu, en masse ou  
ra. quantité, de tel fourrage artificiel; mais le  
produit ordinaire, sur lequel seul on doit se  
décider.

décider, n'est que de tant. Or avec ce produit ordinaire, on peut entretenir telle pièce de bétail qui rapportera tant ; donc tel fera le bénéfice réel, applicable presque partout, du moins avec une légère modification.

J'entrerais dans quelque détail sur les fourrages artificiels les plus connus. Sur leur qualité, sur le degré de préférence qu'ils méritent, sur la préparation, soit culture qu'ils exigent ; & puisqu'il est indispensable de renouveler les prés artificiels, j'indiquerai aussi les récoltes en grain, que l'on peut recueillir de la terre, avant qu'on la remette en fourrage. J'exposerai ensuite, d'après ma propre pratique, la manière de procéder, ou le partage que chacun pourroit faire de ses terres. Je comparerai le bénéfice qui en resultera, avec celui qu'on retire actuellement des terres à bled. Je montrerai que ma méthode une fois établie, est non seulement très supérieure pour le produit, mais qu'elle devient autant facile à saisir que l'ancienne ; & ce qui fera plaisir à nos propriétaires indolens, est que le fermier & le granger pourront la suivre, & la pratiquer, comme ils pratiquent l'ancienne manière. Enfin, j'examinerai les principales difficultés, sur-tout celles qui naissent de notre constitution particulière. Si je remplis mon plan, ce petit mémoire ne sera point inutile, si j'échoue mon zèle encore ne sera pas désapprouvé.

Ordre  
qui sera  
suivi.

L'on critiquera, peut-être, le titre que j'ai mis à la tête, cependant je crois ce titre juste, & je puis bien déclarer le *cultivateur enrichi*, dès qu'il obtient une augmentation fixe & permanente de son revenu, double, & même triple.

## CHAPITRE I.

*Les prés artificiels sont très profitables.*

Un au-  
teur mo-  
derne  
relevé.

JE viens de lire ces paroles dans les mémoires de *Trévoux*, pour le mois de Mai 1762. p. 178. édit, de *Hollande*, extrait d'un livre intitulé. *Préservatif contre l'agromanie*. *Les prairies artificielles peuvent être de quelque utilité, mais l'on en a trop exalté les avantages, & il est certain qu'elles ne sont point à comparer aux anciennes &c.*

On peut avoir exagéré à cet égard, en annonçant des produits que l'on ne peut se promettre, si l'on n'a pas ses terres dans une position très favorable, comme seroit le voisinage d'une grande ville, & il auroit mieux valu indiquer simplement la quantité du fourage produit.

Les fourages artificiels,

Mais après cet aveu, je crois être en droit de reprocher à cet auteur, ou qu'il n'est pas instruit,

instruit, ou qu'il est partial, vù qu'il ne peuvent  
 rend point aux prés artificiels la justice qu'ils être de  
 méritent : & je ne me fonde pas sur des oui dire grande  
 ou sur ce que je puis avoir lû dans des ou- utilité.  
 vrages d'auteurs prévenus. „ Lorsque je re-  
 „ tire par le moïen de ce fourage une rente  
 „ presque triple de celle que je percevrois sans  
 „ ce secours, & que je puis me flatter de pouf-  
 „ ser cette amélioration encore plus loin. Lors-  
 „ que je vois tous ceux qui s'appliquent avec  
 „ quelque intelligence à la même culture,  
 „ remporter à peu près les mêmes succès,  
 „ suffira-t-il que je m'exprime ainsi: *Les prai-*  
 „ *vies artificielles peuvent m'être de quelque uti-*  
 „ *lité ? Si je veux être juste ne dois-je pas di-*  
 „ *re les prairies artificielles me sont d'une très-*  
 „ *grande utilité. Voilà la principale cause du*  
 „ *bien-être dont je jouis* ”

Je renvoie à la fin de ce traité la compa-  
 raison détaillée des avantages de mon plan  
 d'agriculture, fondé sur l'emploi des prairies  
 artificielles, & comparé avec les avantages de  
 l'anciéne culture ; il me suffit d'indiquer à  
 présent ces deux avantages bien constatés. 1.  
 Augmentation de fourage laquelle doit entraî-  
 ner celle du bétail & du bument, avec la di-  
 minution du travail. 2. Augmentation de re-  
 venu. Si je propoïois de renverser des prés  
 suffisamment arrosés, & d'un bon rapport  
 pour les semer en fourage artificiel, l'on s'é-  
 criroit avec raison, contre un si étrange con-



feil, qui tendroit à diminuer la rente, à la rendre plus incertaine & à procurer un surcroît d'embarras. Je laisse donc les prairies d'un rapport même médiocre, & je ne conseille pas pour le coup d'y rien changer. Je n'écarterais pas non plus pour ces riches valons, où il y a peu de terres à bled, & abondance du meilleur fourage.

Sur quel terrain semer. Mais combien n'avons-nous pas de prés, qui produisent à peine, quatre à cinq (\*) quintaux de fourage, année commune ? Là, si le terrain le permet, il seroit avantageux de semer du fourage artificiel. Mais surtout quel mince revenu tire-t-on en général des terres à bled ? Quelle quantité en laisse-t-on chaque année en friche, faute de bument pour les engraisser, & de bétail pour les cultiver ? Que ne devroit-on pas à celui qui en nous dispensant d'une partie du travail & des labours nous procureroit des récoltes en grain équivalentes, si non supérieures, & nous mettroit en état d'entretenir plus de beau & bon bétail ? C'est à cela que tend l'établissement des prairies artificielles. Qu'une partie de nos champs leur soit consacrée, il nous en restera moins à labourer, ce moins sans doute mieux cultivé, & sûrement mieux bumenté, nous produira même plus de grain que l'entier n'auroit pu faire.

Le

(\*) Le fourage se pèse ici au grand poids, de 18 onces pour la livre.

Le fourage fera augmenté, mais le fera-t-il suffisamment pour dedommager des fraix & de l'emploi du terrain? Je réponds que oui, si l'on a semé avec précaution, & si le terrain est convenable; je prends pour exemple le fainfoin ou *esparcette* (\*), & je me fonde sur mon expérience, & sur ce que j'ai vû constamment. Je ne promets pas qu'on fera toujours les plus riches récoltes, comme j'en ai vû sur des terrains privilégiés, où l'on n'avoit épargné ni les labours ni les engrais, & qui ont produit cinquante à soixante quintaux de ce fourage par arpent, pendant quelques années. Mais je pose en fait, qu'un terrain de médiocre valeur, & que l'on aura préparé passablement, pourra rapporter pendant sept à huit années, une récolte aidant à l'autre, de vingt à vingt-cinq quintaux de fainfoin, ou *esparcette* par année pour chèque pose (†).

Rap-  
port  
com-  
mun de  
l'espar-  
cette  
ou fain-  
foin.

Il y a plus, cette récolte sera moins casuel-  
le que celle des prés naturels. Dès que le  
fainfoin ou *esparcette* est bien enraciné, la  
M 3 plus  
Avanta-  
ge qui lui  
est parti-  
culier.

(\*) *Esparcette*. Voiez ch. II. p. 183. l'explication que je donne.

(†) La *pose* est notre mesure pour le terrain: nous la comptons actuellement de quatre cents toises quarrées, de neuf pieds de Roi la toise. Elle est donc équivalente à l'arpent, de cent perches quarrées, la perche à 16. pieds. Une charruë à bœufs doit labourer une pose par jour.

plus excessive sécheresse ne lui nuit que foiblement, ainsi cette plante forme une ressource vraiment précieuse dans les années trop séches : même là où je n'en avois point semé. Dans le voisinage d'une pièce qui en étoit invétué, j'en ai recueilli de fort belle, qui s'est montrée tout à coup après un printemps sec, & m'a produit plus que le fourrage dont elle a pris la place.

Ses avantages.

Il est vrai que ce fourrage ne donne pas autant de lait, de crème &c. que celui des prés gras, mais il est très bon pour nourrir & engraisser le bétail. Je n'en connois point qui convienne mieux aux bêtes d'attelage, surtout aux chevaux ; les miens qui en font principalement nourris, travaillent & ne sont jamais malades. Mes vaches qui consomment en hiver le recors d'esparcette, sont toujours bien portantes, & se trouvent au printemps presque prêtes pour le boucher.

Il est encore vrai que ce fourrage se consume un peu plus vite, au moins la première coupe, que le fourrage fin des prés naturels, parce que les brins de sainfoin ou esparcette sont plus ligneux, & par conséquent moins nourrissans ; mon expérience fait monter cette différence à un sixième, en sorte que cinq quintaux de fourrage de prés naturels, mais du meilleur, non marécageux, où il n'y aura point d'arrête-boeuf &c. dureront autant que six quintaux d'esparcette. Je soupçonne même  
que

que je n'aurois trouvé presque aucune différence, si j'avois pû distribuer mon fourage moi-même.

Cependant que résulte-t-il de ces deux aveux ? Simplement que le bénéfice de ce fourage, pris pour exemple, sera diminué d'un sixième. Mais il reste toujours vrai, qu'il y aura augmentation de fourage, & par conséquent de bétail, si l'on veut. D'un autre côté diminution de travail à proportion de la quantité de terrain réduit en esparcette ; enfin augmentation réelle de revenu. Je n'en fais pas à présent le calcul : chacun doit en convenir sur cette simple exposition. Je passe donc au second chapitre, sur lequel j'aurai peut-être à dire quelques particularités plus intéressantes.

## C H A P I T R E I I.

*Fourages artificiels les plus communs, leur qualité, rapport, durée, le choix & la préparation qu'ils exigent.*

LA diversité des termes en usage dans les différentes provinces, peut jeter de la confusion sur les noms des fourages artificiels. Celui que les Parisiens nomment *sainfoin*, les Dauphinois lui donnent le nom d'*esparcet* ou

d'esparcette. Nous suivons l'usage des *Dauphinois*, parce que nous tenons d'eux cette plante; nous donnons aussi le nom de *sainfoin* à la plante qui porte le nom de *luzerne* dans la meilleure partie de la *France*. Après cette explication je déclare, que je m'assujettis à l'usage de mon pays; j'appellerai comme nos laboureurs *sainfoin*, *esparcette*, ce qu'ils nomment ainsi, parce que c'est pour eux que j'écris.

De la lu- Les fourages artificiels les plus connus par-  
zerne ou mi nous, sont 1. la luzerne, ou le *sainfoin*  
sain- à fleurs violettes, ou purpurines.

foin à  
fleurs  
purpuri-  
nes.

Cette plante l'emporte pour l'abondance de son produit: on peut la couper jusques à six fois la même année dans une terre riche; là chaque plante bien espacée devient presque un arbre nain; je pourrois en montrer des touffes qui ont la racine égale en grosseur au bras d'un puissant homme. Je fais aussi, même par mon expérience, qu'il est avantageux de cultiver cette plante selon les principes de M. le *Sindic De Châteaux-vieux*: ce sont des plantes cultivées qui ont ces grosses racines dont je viens de parler. Mais si la *rache*, comme il m'est arrivé, attaque ces belles plantes, elles périssent, il faut renverser la plantation.

Je suis l'usage de nos laboureurs en donnant le nom de *rache*, à cette plante (\*), qui par

(\*) C'est le *cuscuta* des François, ou goûte de <sup>ses</sup> lin.

ses fils embrasse, serre & étouffe les plantes qui s'élèvent & forme à leur place comme un matelas de tous ses fils entrelacés, représentant ainsi l'effet de la *rache* ou mauvaise galle sur le corps humain.

Quelque vigoureuses que fussent mes plantes de luzerne ou de sainfoin à fleurs violettes ou purpurines, dès que cette pernicieuse plante les avoit saisies, j'avois beau les couper par dessous, elles périssoient également. Il n'y a point de cultivateur qui ne connoisse les ravages que la même plante fait parmi le *tréfle*. J'en ai souvent rencontré dans des prés naturels, mais ne trouvant pas là l'appui dont elle a besoin, elle disparoissoit bientôt, ou le vent ne tarde pas à l'emporter. Je l'ai surprise en fleur & en graine; cette graine est à peu près de la grosseur des graines de luzerne & de tréfle, &c. Ainsi le meilleur moyen de s'en préserver, je le remarque ici pour n'y pas revenir quand je traiterai du tréfle, c'est de faire recueillir sur son propre fond les graines de sainfoin & de tréfle dont on a besoin.

Mais pour revenir au *sainfoin* à fleurs violettes ou luzerne, comme cette plante demande un terroir léger, sablonneux même, de ce sablon gras, qui est peut-être le plus riche de tous les fonds, elle ne peut que difficilement être un objet de culture, en grand, parmi nous. Si l'on peut disposer de quelque terrain à por-  
tée

tée de ses écuries, que l'on en sème en *fainfoin* à fleurs violettes, autant qu'on en peut arroser avec l'égout du fumier, un quart, une moitié, ou une pose entière : l'on fera bien dédommagé de cet embarras, par l'abondance du fourrage que l'on recueillira dans cette *luxurière* : on aura là de quoi tenir du bétail au verd pendant l'été.

De la fenasse. 2. La *fenasse* est un autre fourrage très connu parmi nous ; on la sème avec succès dans des terres pesantes & humides ; mais je ne fais pas entrer cette plante dans mon plan I. parce que l'on est réduit à faire venir la graine de l'étranger, celle du pais réussissant rarement, ce qui devient trop dispendieux. 2. Parce que ce fourrage est le moindre de tous ; dès que le bétail a goûté d'un autre fourrage, il n'aime point revenir à celui-ci. Cependant l'on pourra si l'on veut, appliquer mon plan à la fenasse même, avec les modifications que la durée de cette plante rend indispensables.

Je ne connois point par mon expérience le fromental ou le *ray-grass* des Anglois, je vais en faire une tentative.

Du tréfle. 3. Je me réduis à traiter du tréfle & de l'esparcette ou *fainfoin* à fleurs rouges, parce qu'une longue expérience m'a familiarisé avec ces deux plantes.

Il seroit superflu de les décrire : peut-être même m'en acquiterois-je très mal.

Le

Le grand tréfle à fleurs rouges est le *trifolium pratense purpureum*, il se sème ordinairement vers la fin d'Avril ou au commencement de Mai par un tems médiocrement humide, ou lors qu'on prévoit qu'on aura bientôt de la pluie.

Quand il faut le semer.

Il aime à être semé sur une terre douce, un peu pesante ou humide, & qui ait été bien engraisée, communément après avoir bien labouré & bumenté l'on sème l'automne en froment le terrain sur lequel l'on veut jeter du tréfle, afin que le froment garantisse les plantes encore jeunes & tendres des premières chaleurs de l'été.

Sur quelle terre?

L'on en sème par pose dix à douze livres, la livre étant à seize onces, quoique cette graine soit très petite, un peu d'habitude met en état de la semer ou pure ou mêlée avec du fable.

Quantité de semence.

Si l'année est médiocrement favorable, le jeune tréfle pousse avec assés de vigueur dès la moisson, pour qu'on puisse recevoir la même automne, dix à quinze quintaux par pose. Quelquefois la sécheresse l'empêche de pousser la première année, mais les plantes se conservent, & il pousse également la seconde année.

Il peut se maintenir pendant quatre à cinq ans, mais comme ses racines s'enfoncent peu en terre, il est trop foible, & ne produit que très peu dès la troisième année; d'ailleurs si

Sa durée.

la



la graine de tréfle à été infectée de graine de rache, comme on l'éprouve avec celle qui vient de France, cette rache s'étend tellement la troisième année, qu'il ne reste presque plus de place au tréfle.

Je joins donc volontiers à cet égard le suffrage de mon expérience à celui de M. *Patullo*. Si vous comptés l'année que vous semez le tréfle pour la première année, fauchés-le pendant deux ans, & labourés-le la quatrième année, après que vous l'aurez fauché une fois, les bonnes plantes qui seront restées engraisseront encore le terrain pour le bled qui suivra, ainsi votre terre ne fera point *effritée*, ou usée.

Recolte  
de la  
graine.

C'est à la seconde coupe de la seconde année qu'on tâche de se procurer de la graine; alors il faut laisser les plus belles places, & autant qu'on croit en avoir besoin, & quand les fleurs sont séchées, envoyer des femmes qui les coupent avec la faucille, les faire emporter dans des draps, les battre ensuite à la grange, ou ce qui vaut mieux les envoyer au *battoir*; enfin vaner ce qui aura été battu: on aura de cette manière de la graine suffisamment nette.

Son pro-  
duit.

La meilleure recolte est certainement celle de la seconde année; l'usage est de couper le tréfle dès qu'il est en fleurs, ce qui arrive ordinairement dans ce pais à la fin de Mai; si le tems est favorable, il ne tarde pas à repousser, il fleurit encore environ la fin de  
Juillet

Juillet, qu'on le fauche pour la deuxième fois, la dernière coupe se fait dans le courant de Septembre.

Les trois récoltes de la seconde année peuvent être apprêtées à cinquante quintaux par pose. La troisième année on pourra encore faire trois coupes, lesquelles j'apprécie à trente cinq quintaux. Joignés vingt quintaux pour une coupe de la quatrième année, & pour celle de la première dont j'ai parlé, il se trouvera que dix livres au plus de graine qui peuvent valoir un écu neuf, auront rapporté sur une pose de terre, dans le cours de trois ans au-delà de cent quintaux de fourage ou sept charretées médiocres. Ce qui est plus que suffisant pour répondre à la quantité de fumier qu'on y aura mis, puisque chaque charretée de fourage de seize à dix-huit quintaux, me produit communément trois bonnes charretées de fumier, à moins que la litière ne m'ait manqué.

A l'égard de la qualité, il est certain que <sup>Qualité</sup> de ce le trèfle consumé verd est peut-être le plus fourage. excellent de tous les fourages, pourvu que le bétail le mange à l'écurie: car c'est une souveraine imprudence d'envoier jamais le bétail le pâturer sous aucun prétexte, & dans quel tems que ce soit; trop d'exemples prouvent ce que j'avance.

D'un autre côté, ce fourage demande plus que tout autre le beaux tems, pour être fané, il

il noircit dès qu'il pleut deux ou trois jours lorsqu'il est coupé, & lors même qu'on le fane & recueille par le plus beau tems, il ne laisse pas de perdre une bonne partie de ses feuilles. Peut-être préviendrait-on en partie cet inconvénient, si on le ramassoit avant qu'il fût absolument sec, & qu'on le mêlat ensuite dans le tas avec des couches alternatives de paille.

Enfin, ce fourage employé sec est à mon avis non-seulement au-dessous du foin naturel, mais encore de l'esparcette, qui est certainement plus saine, si même elle n'est pas plus nourrissante.

De l'es- 4. On a beaucoup écrit sur l'esparcette, une  
parcette. nouvelle instruction sur cette plante pourroit paroître superflue. Je ferai seulement quelques remarques qui me semblent utiles, même après ce que j'ai lu sur ce sujet.

Lieux où elle se plaît. Cette plante se plaît sur tout dans les terres légères, lorsqu'elles ont de la pente. Je l'ai vue quelquefois languir dans des terres pierreuses, mais presque plates, tandis qu'elle prospéroit dans des terres fortes, mais saines, & qui n'avoient pas plus de pente. En général, elle aime trouver à un pied, ou un pied & demi de profondeur, une couche de gravier, pourvu que cette couche ne soit pas elle-même très profonde, afin que ses racines en la traversant, puissent aller plus bas chercher de la fraîcheur, & de la nourriture. J'en

ai sur un fond de cette nature, depuis plus de 25. ans. En sondant à la profondeur de six pieds ou environ, on connoitra si le terrain convient à cette plante.

Comme l'*esparcette* pivotte, & qu'elle craint le voisinage de toute autre herbe, il importe de labourer profondément & plusieurs fois avant de la semer. C'est un abus, ou une dépense inutile que de semer trois pour un, comme nos paisans le pratiquent.

Com-  
ment  
préparer  
la terre.

Je ne sème que deux pour une, ou quinze à seize *quarterons* (\*) par pose, & je pourrois montrer de l'*esparcette* ainsi semée encore épaisse à sa huitième année. Celui qui n'est pas sûr de sa graine fera mieux de ne pas semer : des plantes qui lèveront éthiques, semblables à des enfans foibles & mal-constitués, languiront ou seront étouffées par l'herbe qui s'empresera de venir consumer la nourriture qu'on leur avoit préparée.

Quantité  
de la se-  
mence.

Lorsque le printems est médiocrement humide, elle réussit très-bien, semée dans cette saison avec de l'avoine ; mais il est plus sûr de ne pas courir le hazard d'un printems sec, & de la semer dans le courant du mois d'Août.

Temps de  
semer.

J'ai éprouvé que cette plante devient plus vigou-

Temps de  
receuillir  
la graine.

(\*) J'entends le *quarteron* ou la mesure de *Morges*, qui contient de vingt-six à vingt-huit livres, de seize onces, de bon froment suffisamment sec.

vigoureuse lorsqu'on laisse mûrir sa graine la première année. Je le fais régulièrement ; je choisis aussi les plus belles places, parmi l'esparcette des autres années, & je ne m'en suis jamais mal trouvé.

Ma ma-  
nière.

Il n'est ni dispendieux ni difficile de recueillir cette graine. Lorsque la moitié des grains a l'enveloppe de couleur grise, faites faucher à la rosée, que vos faucheurs aillent doucement, ou sans secousse, en mettant mêmes des baquettes à leur faux, afin que les épis se rangent à peu près du même côté : après trois à quatre heures de soleil faites la tourner doucement ; & le lendemain dès que la rosée est dissipée, que vos ouvriers, avec des draps assujettis à des liteaux, parcourent les *ondains* ; il faut au moins trois ouvriers pour chaque drap ; deux prennent doucement avec la fourche l'*esparcette*, la mettent sur le drap, la battent avec le dos de la fourche, la tournent & la battent encore, enfin la mettent à côté, l'autre ouvrier qui est une femme, le suit avec le rateau, & d'abord que les deux autres ouvriers ont emporté le drap, elle vient ratteler autour du petit tas qu'ils ont formé. Quand le drap est suffisamment chargé de poussière & de graine, il faut le vider dans un tombereau ou d'autres draps qu'on aura eû soin de préparer. Enfin un quatrième ouvrier mène le tout à la grange où on le vane à loisir.

Ces trois ouvriers, outre celui qui charrie  
peuvent

peuvent battre au delà de trois bons chars d'espargette, dans un jour & procurer, suivant qu'elle est plus ou moins grainée, dix à vingt coupes de cette graine; & comme l'espargette se vend ordinairement un écu neuf la coupe, il y a un profit considérable à faire cette opération.

Le déchet du fourage ne doit pas arrêter, parce que les chevaux & les bœufs mangent encore avec appetit, ce qui a été ainsi battu quoique dur, & la poussière qui a été transportée dans la grange.

Je donne cette manière de ramasser la graine d'espargette comme la meilleure qui me soit connue.

Je dois ajoûter, contre ce qui a été avancé dans un mémoire imprimé dernièrement, qu'aucun fourage ne se fane avec autant de facilité que l'espargette, & n'est moins sujet au risque de noircir, ou de se bruler dans le tas. De peur de perdre les petites feuilles qui en font la partie la plus précieuse, je tâche de la ramasser avant qu'elle soit entièrement sèche, & je n'en ai jamais eû une seule once que mon bétail ait dédaignée.

Tout cultivateur un peu expérimenté sen-  
1763. II. P. N tira

(\*) La coupe est de quatre mesures, ou quarterons de Morges ci-dessus.

tira d'abord que ce fourage n'étant nullement gras, ce que j'avance ici ne peut qu'être vrai.

J'ai dit plus haut, dans le premier chapitre, quelle quantité de ce fourage on peut se promettre une année aidant à l'autre, pendant les sept à huit années que je lui accorde : cette plante pourroit sans doute subsister plus longtems, dans le terrain qui lui conviendrait le mieux, & lors qu'elle recevrait quelque culture. Mais en thèse générale, je ne crois pas qu'on puisse assigner utilement une plus longue durée, aux grandes pièces d'esparcette ; je me tiens à cette époque, & je m'en trouve bien.

Au reste rien des plus facile pour moi que de faire un volume sur ce fourage, mais je n'aime pas à répéter sans utilité ce que d'autres ont dit suffisamment.

Je fais donc grace à mes lecteurs d'un plus long détail, & je vais tâcher de poser les fondemens de mon plan d'amélioration.

C H A P I T R E I I I .

*Nécessité de former un nouveau plan  
d'agriculture.*

*Principes & explication de ce plan.*

Les anciens cultivateurs ont établi un plan d'agriculture conforme à leurs connoissances, & ceux de ce siècle, ne savent pas profiter des secours qu'on leur présente. L'on sème par-ci parlà quelque pièce en esparcette ou en tréfle, on en recueille le fourage jusques à ce qu'elle ne produise presque plus rien, ensuite on laboure souvent sans savoir quel parti tirer d'une terre usée, & presque totalement éfrittée.

Négligence à changer l'ordre de culture,

Qu'arrive-t-il de cette œconomie ? Première. Inconvénient c'est qu'après avoir eû beaucoup de fourage on s'en trouve privé tout à coup en bonne partie, cette né- au lieu que si l'on avoit remplacé régulière- gligence- ment les pièces de tréfle ou d'esparcette, à mesure qu'elles déclinent, par d'autres nouvellement sémées, on auroit châque année à peu près la même quantité de fourage, & on conserveroit son domaine sur le même pied d'amélioration. En second lieu, il est vrai que



divers particuliers qui cultivent eux-mêmes leurs héritages en tirent un meilleur parti, même par la manière informe dont ils sèment l'esparcette ou le tréfle. Cependant nous ne voions pas que le gros du peuple, surtout que les *grangers*, & les fermiers, qui travaillent les plus grands domaines, s'appliquent à cette économie; qu'on leur remette des pièces fermées en *esparcette*, par exemple, faute de précautions convenables, ou ils ne la remplacent pas, ou ils la remplacent mal.

Ainsi tout ce que l'on fait à cet égard devient presque inutile, les terres ne rapportent pas ce qu'elles devroient rapporter, & n'ont point le prix qu'elles devroient avoir. J'ai beau tirer de mes fonds telle rente, si je suis contraint de les affermer après trois ou quatre années, ma rente tombera au-dessous de la moitié de ce qu'elle est actuellement, & s'il me faut vendre, l'on me donnera à peine un capital décuple de ma rente.

Il est donc certain que jusques ici, tout ce que l'on a pu dire, écrire & prouver avec la plus grande clarté, a bien peu avancé, & que le plus nécessaire, comme le plus difficile, reste à faire, savoir d'approprier à notre plan d'agriculture, ce que nous savons des prés artificiels, & pour cet effet de changer même entièrement, s'il le faut, notre ancienne pratique.

Ce

Ce changement ou cette refonte de notre agriculture, est non seulement nécessaire & indispensable ; je soutiens encore qu'il est très praticable. Pourquoi ne ferions-nous pas ce que les premiers cultivateurs ont fait, un plan d'agriculture conforme à des vérités, qui nous sont bien connues ? Nos païsans, nos moindres laboureurs savent bien conserver & entretenir la division usitée des terres à bled, en trois portions, ne pourront-ils pas compter au-delà de ce nombre, & quand en place de trois portions, on en feroit dix ou douze, ce nombre surpassera-t-il nécessairement leur intelligence ? Si leur instruction porte, par exemple, que *telle année, telle portion bien limitée doit être rompue, & telle autre semée en esparcette de telle manière, & avec telle quantité de graine.* Je pose en fait, que s'ils veulent, ils sauront bien exécuter ce qu'on leur aura ainsi prescrit & expliqué. J'en dis autant du tréfle & de tout autre fourage artificiel, dont la culture seroit jugée utile & avantageuse.

J'avoué que des *grangers* & des fermiers n'exécuteront pas d'eux mêmes des changemens, dont un autre pourroit recueillir le fruit ; mais si les propriétaires ne peuvent pas faire ces changemens à leurs propres fraix, avant que de remettre leur domaine en *grangeage*, ou à ferme, en sorte qu'il ne reste au *granger*, ou fermier qu'à continuer ou imiter ce qu'il trou-

ve déjà exécuté. Ne pourroient-ils pas d'abord bien expliquer la méthode, qu'ils souhaitent que le fermier suive, & ensuite faire eux-mêmes l'avance de quelques petits fraix indispensables, ou s'engager que le fermier qui feroit l'établissement de la culture prescrite, tireroit pendant un certain nombre d'années le profit de l'amélioration, sans qu'on pût pour ce tems-là lui hauffer le prix de la ferme? Enfin qu'on lise avec attention le plan que je vais exposer, & je suis très convaincu qu'on en trouvera l'exécution possible partout, au moins physiquement, & qu'elle ne pourra être arrêtée que par des obstacles moraux, qu'il ne m'appartient pas de lever.

**Principes du nouveau plan.** Mais avant que d'expliquer mon plan, je veux exposer les fondemens sur lesquels je l'édifie : l'on verra plus distinctement, s'il a quelque solidité, il sera plus facile de le perfectionner ou de le modifier suivant les circonstances, en l'appliquant à d'autres fourrages artificiels.

**Premier principe. Nécessité du fourage.** Je part de ce principe, que le *fourage est l'ame de l'agriculture*, que sans fourage on n'a que peu de fumier, & encore très inférieur en qualité, & que par conséquent tout languiroit dans le domaine. S'il y a des contrées assez riches pour rapporter des récoltes considérables, & consécutives sans fumier, je n'écris pas

pas pour leurs fortunés possesseurs, & je ne suis pas moins sûr de mon principe à l'égard de mes terres & de celles de mes voisins.

Second principe. *La culture du fourage doit aller la première*, ou il faut avant tout chercher la quantité du fourage, puisque par mon premier principe le fourage est l'ame de tout. Je fais bien que si l'on mettoit toutes les terres en fourages, on les feroit tomber à un vil prix, c'est pourquoi comme je ne fais point entrer dans mon plan la vente de cette denrée, je crois devoir modifier ce principe par le suivant.

Il faut le cultiver préalablement.

Troisième principe. *Il est très utile d'avoir le fourage nécessaire pour fournir tout le fumier qu'on peut emploier utilement* : & cette quantité de fumier n'est pas une bagatelle, puisqu'on pourroit mettre avec profit sur les terres labourables le double d'engrais qu'on y répand annuellement.

Quelle quantité de fumier on doit tâcher de se procurer.

Quatrième principe, qui présente la première ouverture de mon système. *Il est très avantageux que les récoltes de grain & de fourage artificiel se suivent, elles en sont les unes & les autres plus abondantes*, ou les premières récoltes en grain, qui suivront celles de fourage artificiel renversé à propos, seront meilleures toute préparation d'ailleurs égale, que si la terre qui les produira n'avoit été cultivée auparavant que pour le grain ; & réciproque.

Ordre alternatif du grain & du fourage.

proquement les récoltes de fourage artificiel, qui suivront celles de grain sur une terre convenablement préparée, seront meilleures que si l'on faisoit succéder du fourage à du fourage de la même nature.

Il est connu que le gazon des prés qu'on renverse, forme en pourrissant un excellent engrais; si l'on y joint celui de quelques charretées de fumier, telles qu'on les répand à l'ordinaire pour semer, il en résulte une récolte très supérieure en grain, l'on a plus de paille, la même quantité de paille donne plus de grain, qui aussi est de meilleure qualité.

Le bénéfice est à peu près le même après le trèfle, l'esparcette, le sainfoin à fleurs violettes, &c. & à proportion qu'il reste plus ou moins de plantes sur le terrain: car si on les laisse périr, si l'on attend qu'elles aient presque disparu, cette supériorité de récolte que l'on pouvoit se promettre s'évanouit, ou se réduit à rien.

D'un autre côté, avant qu'on remette en fourage une terre quelconque, il importe qu'elle soit suffisamment cultivée, & engraisée pour être ramenée au même degré de bonté qu'elle avoit lorsqu'on y en a semé la première fois, deux, trois, même tous les labours d'une année ne suffisent pas; ce n'est qu'après quelques années de culture, après qu'elle a été fumée, & qu'en conséquence elle a produit quelques récoltes en grain que l'on atteint enfin ce but. Tout

Tout ce que j'avance ici, je l'ai souvent éprouvé, sans m'être jamais apperçu du contraire ; j'en appelle même au jugement de tous les cultivateurs un peu intelligens. S'ils veulent réfléchir un moment à ce qu'ils viennent de lire, ils conviendront que l'expérience ne peut qu'être en ma faveur, & que mon quatrième principe est suffisamment qualifié pour devenir un fondement très solide.

Mais ce quatrième principe bien considéré me conduit naturellement à former de cette manière l'ordonnance de mon système : „ puis-  
 „ que le grand but de mon économie, est  
 „ d'avoir beaucoup de fourage, & ensuite a-  
 „ bondance de grain; je tirerai évidemment  
 „ un très bon parti de mes terres par le moien  
 „ des prairies artificielles, si je change leur  
 „ division présente ou leur ménagement ac-  
 „ tuel, & qu'ayant égard au fourage artificiel  
 „ qu'elles peuvent produire avec succès, à la  
 „ durée de ce fourage, & aux cultures qu'il  
 „ convient de donner à la terre, afin qu'elle  
 „ regagne l'*aptitude*, si l'on peu s'exprimer  
 „ ainsi, qu'elle avoit premièrement à produire  
 „ ce fourage, je divise mes terres en consé-  
 „ quence ; & comme l'on fait dans la prati-  
 „ que ordinaire trois portions, parce qu'il  
 „ faut trois années pour que la terre revien-  
 „ ne au même point d'où l'on avoit commen-  
 „ cé, si je fais autant de portions de mon  
 „ terrain que je dois donner d'années à la  
 „ durée

Arrange-  
ment des  
terres en  
consé-  
quence.

„ durée de mon fourage, & à la culture du  
 „ grain qui suivra, ou pour exprimer la mè-  
 „ me règle en d'autres termes ” : *le nombre  
 des portions doit être égal au nombre des an-  
 nées données au fourage quelconque pour sa du-  
 rée, & aux récoltes suivantes de grain.* Si l'on  
 fait, par exemple, huit récoltes consécutives  
 d'*esparcette*, & qu'il convienne de donner qua-  
 tre années, soit à la production du grain, soit  
 à la culture du terrain, la division de celui-ci  
 doit être en douze portions.

Suppose  
 la con-  
 noissance  
 du sol.

Pour cela, je considère d'abord la nature du  
 sol, & je m'arrête au fourage qu'il peut por-  
 ter avec succès; peut-être une partie en est-  
 elle plus propre au tréfle, tandis que l'autre  
 convient mieux à l'*esparcette*; dans ce cas je  
 fais volontiers deux divisions de mes terres,  
 favoir l'une pour le tréfle, & l'autre pour  
 l'*esparcette*, parce que le tréfle me donnera  
 d'excellent fourage pour être mangé en verd,  
 & que l'*esparcette* fera meilleure pour le fou-  
 rage sec.

Celle de  
 la durée  
 du fou-  
 rage arti-  
 ficiel.

Je tâche ensuite de connoître combien d'an-  
 nées le fourage artificiel peut durer sur mon  
 terrain, en produisant des récoltes raisonna-  
 bles. Le tréfle n'est pas susceptible de variété  
 à cet égard, ou elle est très petite. Mais il  
 n'en est pas ainsi de l'*esparcette*. Il y a tel  
 terrain, où elle se maintient à peine quatre ou  
 cinq ans, tandis qu'ailleurs elle dure dix,  
 quinze,

quinze , vingt ans , & au-delà. Comment donc le connoitra - t - on avant que d'en avoir fait l'expérience ?

Je réponds que si la surface du terrain est moienne en pésanteur , si la glaife ne fuit pas immédiatement , ou se trouve seulement à deux ou trois pieds de profondeur , si cette surface a affés de pente pour que l'eau n'y féjourne pas , pourvû qu'on prépare convenablement le terrain , l'on peut se promettre que l'esparcette y subsistera au moins sept à huit années , & que les dernières recoltes mériteront encore d'être ramassées.

Je dois enfin me régler sur le genre d'a-  
mélioration , dont mon terrain a besoin après  
avoir produit le fourage artificiel. A-t il porté  
du tréfle ? Il n'en a été couvert que pendant  
deux ou trois ans , & lors que je viens à le  
labourer , il ne faut que deux ou trois labours  
pour consumer entièrement les plantes de tré-  
fle qui subsistent encore , ce fera donc beau-  
coup , si je le cultive pendant deux ou trois  
années.

Ma-  
nière de  
reparer  
le fol.

Mais je dois donner , au moins une année de plus à la culture du terrain qui a produit de l'esparcette , parce qu'ayant été en rapport plus longtems sans culture , il a plus besoin d'atténuation , parce que les plantes d'esparcette qui subsistent , & l'herbe qui s'est introduite ne se consomment pas avec la même facilité



facilité, ce qui oblige à labourer plus souvent pour que le terrain soit bien pulvérisé.

Remarqués que cette culture intermédiaire doit être soutenue par une quantité suffisante de fumier, comme je l'expliquerai ensuite, cependant les récoltes de grain forment déjà un bon dédommagement.

Ces principes sont généraux. Je ne prétends pas que tous les cultivateurs dont le terrain seroit le même, s'astreignent à la même division : quoique mes principes soient très évidens, ils souffrent cependant quelque modification dans la pratique, & lorsqu'on veut les appliquer : ainsi il n'y auroit point d'inconvénient, ou il y en auroit très peu, si la division en douze portions pour l'espace étoit trop embarrassante, de la réduire à onze ou à dix portions.

Si le plan que je viens de présenter est praticable, comme on en fera convaincu, après avoir lu cet essai en entier, l'on m'accordera qu'il tend à tirer le meilleur parti des prairies artificielles, à améliorer solidement les terres & même à enrichir ceux qui les possèdent.

Il importe peu au lecteur de savoir si je dois ou non à M. PATTULLO la première idée de ce plan ; avec un peu de discernement il trouvera que je ne copie personne, & que je couche par écrit des idées, qui me sont propres, & des pratiques que je suis depuis long-tems : peut-être même trouvera-t-il ici plus

plus de netteté dans l'explication, & plus de force dans les preuves, sans aucune de ces exagérations qui abondent dans la plupart des traités d'agriculture.

Il faut à présent expliquer la manière de réduire les terres à cette culture, & de les maintenir ainsi cultivées, c'est ce qui sera bientôt fait; mais l'on me pardonnera sans doute, si je m'arrête ensuite à montrer la supériorité de mon agriculture comparée avec l'agriculture ordinaire. J'ai un peu d'amour paternel pour le plan; & lorsque cet amour ne porte pas à des excès, on l'excuse volontiers.

#### CHAPITRE IV.

*Réduire & maintenir les terres suivant cette culture.*

CE chapitre a deux objets, l'un & l'autre d'exécution facile; le premier est le seul qui exige un peu de réflexion, & qui demande de la patience.

Dès que le cultivateur qui aura été convaincu & déterminé, possédera des terres susceptibles de cet arrangement, il commencera par s'assurer du fourage qui conviendra à son terroir, & du tems qu'il y pourra subsister.

Qu'il

Etabli  
ce plan  
pour l'es-  
parcette

Qu'il forme ensuite son plan à loisir, & à tête reposée, en se réglant même s'il le faut, sur le plus ou le moins de commodité. Supposés, par exemple, qu'il fût décidé pour l'esparcette, & que son domaine ne pût pas commodément admettre cette division en douze parties. Rien n'empêcheroit qu'il n'en fit que six, pourvu que l'opération de mettre en *esparcette* & d'*esparcette* en labour, se fit sur chaque portion double de deux en deux ans.

Les bons prés à records, & même les prés médiocres n'entrent pas dans mon plan, j'en ai averti dès le commencement de ce traité; il ne doit être question que des terres labourables, & de ces mauvais prés qui rapportent à peine de quoi fournir aux fraix de la récolte.

La somme de ces terres étant calculée, l'on verra ce qu'il en faut semer chaque année, soit en trèfle, soit en *esparcette*; faites ce calcul & cette division sur le papier, pour opérer avec exactitude, & pour soulager votre mémoire. Ecrivés, par exemple: semés en *esparcette* la pièce numérotée A l'année 1763. celle numérotée B l'année 1764, & ainsi de suite, jusques à la douzième marquée M. pour l'année 1774. Ajoûtés à ces dattes celles de l'année, où chaque portion doit être remise en labour, savoir la portion A l'année 1771. pour être de nouveau semée en *esparcette* l'année 1775..

Et

Et qu'on ne s'effraie pas des douze années qui seront nécessaires selon ce plan , car premièrement , on évitera toute avance extraordinaire , excepté celle de la graine d'*esparcette* , pour les deux premières années. 2°. En attendant , on cultivera ou on tirera parti de ses autres terres , selon l'ancienne pratique. 3°. Avec plus de dépense , on pourra abrégér ce terme de la moitié , en sémant chaque année deux portions , qu'au bout de six ans tout soit en rapport , ensuite il ne restera qu'à rompre chaque portion à part , & comme les dernières pourroient demeurer douze ans en *esparcette* , on pourra les labourer une , deux , ou trois années à l'avance. Enfin ce n'est pas à moi de tout prescrire , je dois supposer quelque industrie dans le cultivateur. 4°. Si l'on ne fait que dix portions l'on atteindra plutôt le point de maturité auquel l'on aspire.

J'avertis qu'il seroit incommode si les portions qu'on sème de suite , ou d'année en année , n'étoient pas contiguës : lorsqu'on peut faire cet arrangement , on facilite le travail : si l'on veut réussir , on fera aussi très bien de ne pas se rapporter absolument à ces écrivains qui affirment que sur des terrains de petite qualité , sans engrais , & presque sans culture antécédente , l'on a eû les plus belles récoltes de ce fourage ; faites en sorte que votre terrain soit dans le meilleur état possible , labouré profondément , bien pulvérisé , net de  
toute

toute herbe & suffisamment engraisfé par le fumier qu'il aura reçu les années précédentes. Ainsi les jeunes plantes d'*esparcette* deviendront bientôt affés vigoureuses pour se garantir des *grammens*, & d'autres herbes qui font leur fléau ordinaire : devenues ainsi vigoureuses, aiant poussé leur pivot, ou leur racine plus bas, elles se maintiendront plus longtems en rapport.

Comment ar- J'ai dit qu'il ne faut pas négliger le tréfle, lorsqu'on a du terrain propre pour ce fourrage : Partagés donc en cinq ou six portions le terrain que vous lui destinés, enforte que vous donniés trois ans à la durée de cette plante, & deux ou trois années pour la culture, ou les récoltes du grain. Jettés aussi votre plan sur le papier.

Je préfère la division en six parties, parce qu'elle me donne une récolte de plus en grain, avec les mêmes fraix, ou à peu près. Mais si je m'accorde en ce point avec l'auteur de *l'amélioration des terres*, j'en diffère pour l'emploi du fumier, n'exigeant point ce qui est impraticable, qu'on n'emploie que du fumier de deux ans, & qu'on le répande en hiver sur le tréfle de la première année. Je préfère la manière usitée dans ce pais de bien fumer le terrain, pour le grain semé l'année précédente.

Pour ce qui est du tems de la femaile, je me conforme encore à l'usage de ce pais, savoir comme je dois l'avoir dit plus haut, de jeter le tréfle  
parmi

parmi le jeune bled à la fin d'Avril , ou au commencement de Mai.

II. Mais comment conserver ou entretenir <sup>Maintenir</sup> les terres sur ce pied ? Je dis d'abord à l'égard du tréfle , qu'après qu'il a rapporté deux années entières , & l'avoir encore fait faucher l'année suivante à la fin de Mai , il doit être , sur le champ , labouré , après six , sept ou huit semaines labouré encore ; enfin fumé & labouré pour être semé en froment , méteil ou autre gros grain d'hiver ; l'année suivante , mettez-y la charruë immédiatement après la moisson : & pour seconde recolte , semés des raves , navets &c. ou attendés l'automne pour semer des gesses , mécle hiverné , orge d'automne , ou le printems , pour semer des Mars. Enfin après cette seconde recolte , labourés encore , sur le champ : donnés s'il est possible , après quatre ou cinq semaines , un autre labour , repandés ensuite du fumier , & semés au commencement d'Octobre du meilleur grain d'hiver , pour y jeter le printems suivant votre graine de tréfle. Ainsi dans le cours de deux ans & quatre mois , votre terre aura reçu huit labours , ou au moins sept , elle aura été fumée deux fois , & quoiqu'elle ait produit trois recoltes , comptés qu'elle sera améliorée.

Quoi de plus facile ensuite à tout granger ou fermier , que de continuer le même train de culture ? Je le répète , què les portions soient bien distinctes sur le terrain , &

qu'on donne par écrit, *telle année on rompra telle portion de tréfle, on semera telle autre portion en tréfle: chaque portion doit recevoir tel ménagement*; muni de cette instruction, insérée dans l'acte d'admodiation, ou écrite sur un papier séparé, il doit l'exécuter sans peine, à moins qu'il ne soit un franc idiot.

Et pour  
l'espar-  
cette.

J'en dis autant de la manière de maintenir les portions en *esparcette*: quoiqu'elle ne soit pas exactement la même, elle n'est pas moins facile. Je pourrois, comme pour le tréfle, labourer dans le mois de Juin, après une coupe de fourage, mais je préfère de traiter mes *esparcettières* comme de vieux prés usés, parce que sur la fin de leur durée, elles ont presque autant d'herbe que d'*esparcette*: ainsi la huitième année, par exemple, si mon *esparcette* a été semée au mois d'Août 1755. je la fais rompre en automne 1763. par une bonne & forte charrue, qui piquera aussi profondément qu'il est possible, & que le terrain peut le permettre; le printems suivant, après avoir fait passer une forte herse, je sème de l'avoine; laquelle je herse encore, mais plus légèrement; sous cette avoine & tandis qu'elle croît, le gazon de ma vieille *esparcette* pourrit très bien.

Je fais ordinairement une belle recolte de de cette avoine; après qu'elle est ramassée je fais labourer deux & même trois fois, s'il m'est possible, fumer & semer en gros grain  
hiver-

hiverné ; j'espère pour deux récoltes consécutives, comme pour le tréfle, sans que ma terre soit jamais vacante, s'il m'est possible. Enfin, immédiatement après ma dernière récolte, je fais labourer, & après un mois ou environ à la fin d'Août labourer encore pour semer de l'esparcette.

1. Si je habitois un climat plus rude, je sémerois l'esparcette au premier labour, après la moisson, il importe que cette plante soit forte avant le gel. 2. De ces deux labours le second est le moins profond, parce que je crains de ramener le chaume à la surface. 3. Des personnes de ma connoissance sèment dès l'année précédente l'esparcette avec du froment, je n'en connois pas le succès, je l'essaierai, mais je crains que cette manière n'attire beaucoup d'herbe. Remarques.

Je me procure donc ainsi quatre récoltes consécutives, la première en avoine. Je ne dirai pas qu'après ces récoltes, ma terre soit suffisamment qualifiée pour le *sainfoin* à fleurs violettes ou *luzerne*, & pour d'autres plantes qui demandent un fond riche, mais elle est certainement très bien qualifiée, pour produire encore du fourage de même espèce.

Qu'y a-t-il donc ici qui soit impraticable ou trop difficile pour le granger ou le fermier ? Ce qu'il sèmera cette année 1763. en esparcette, il le rompra en Octobre ou Novembre 1771. il le sèmera en avoine au prin-



tems 1772. la même automne en grain hiverné, il fera encore deux récoltes, & au mois d'Août 1775. il le remettra de nouveau en esparcette.

Si vos terres sont déjà réduites sur ce pied, qui vous empêche de donner par écrit comme pour le tréfle, *telle année rompre, telle portion d'esparcette, & semer telle autre portion en esparcette, &c. ?*

Mais y a-t-il un profit considérable à exécuter ce changement ? Tâchons de nous en assurer, s'il est possible. (\*)

---

## CHAPITRE V.

*Combien cette culture est supérieure à l'ancienne pratique.*

JE ne m'occuperai pas à rechercher la gradation de l'accroissement en bénéfice, dès la première année qu'on aura embrassé cette culture, jusques à ce qu'elle soit bien établie : je ne suis pas assez désœuvré pour faire ce calcul

(\*) Je destinois un chapitre entier à traiter du Pabourage, parce que cette matière importante n'est point épuisée : mais en repassant mes observations, je n'ai pas trouvé qu'elles me fournissent suffisamment.

calcul, il suffit que j'en examine le bénéfice lorsque toutes les portions sont en rapport, & que je le compare avec le produit actuel des terres, cette comparaison me donnera ce que je cherche.

Pour faire cette comparaison, il faut mettre de côté le produit des prés à record.

Je demande qu'on m'accorde un terrain quelconque, comme de soixante poses ou arpents, suffisant pour occuper, suivant mon plan, une bonne charruë; que ce terrain soit de médiocre qualité, capable cependant de produire du trèfle lorsqu'il sera bien conduit. De lui-même ou sans le secours du fumier provenant des prés il produiroit très peu. Mais le prix du fumier est tout-à-fait relatif à la position, il est donc impossible de donner par le produit en nature, une évaluation générale qui soit juste, du rapport des terres à bled, il faut se borner à indiquer leur estimation ou le prix auquel elles se vendent communément.

Ce qu'on peut

comparer le revenu actuel de soixante poses de champ.

Plusieurs circonstances même étrangères influent sur ce prix des terres à bled. Mais en thèse générale, les champs qui valent cent francs (\*) l'arpent ne sont pas mauvais, ils sont même bons, & il s'en faut, peut-être beaucoup que tous les champs de ce pays, l'un

O 3

aidant

(\*) Ou cent cinquante livres de France.

aidant à l'autre, valent cette somme, cependant que ce soit la valeur des soixante poses que j'ai demandées, leur rente ou produit réel ne peut être que de trois cents francs.

1. Avec ce qu'elles pourront rendre moi-même le tréfle. Cherchons à présent & tâchons de déterminer ce que ces soixante arpents produiront selon mon plan, d'abord avec le secours du tréfle, ensuite avec l'esparcette.

Ces soixante arpents feront six portions de dix arpents chacune, desquelles il y en aura deux, chaque année en pleine recolte de froment.

Que ces deux portions, ou vingt arpents en froment, donnent seulement de produit net, huit cent livres, de seize onces, par pose, & que le quintal de froment ne vaille que six francs, ce qui est un prix très modicque pour ce pais: le produit total sera de cent soixante cinquante, ou en valeur, de 960. francs.

(\*) Quoique les raves, navets &c. orge d'automne, méteil, ou des meilleurs grains de Mars qu'on pourra semer pour deuxième recolte, soient d'un bon rapport, cependant il n'y aura pour cet objet qu'une portion, laquelle j'évalue au tiers des deux portions précédentes, ou à 320. francs.

Deux

(\*) Je puis encore semer du froment la même année, après que les raves sont arrachées.

Deux portions de dix poses chacune, en pleine recolte de tréfle, pourront rapporter, l'une aidant à l'autre, au-delà de cinq toises cubes de fourage (la toise seulement à six pieds de Berne) ce fourage étant consumé sur le lieu, doit valoir environ sept francs la toise. Je deduis un franc, ou dix batz pour faucher & faner, ce qui est beaucoup vû la facilité de faucher, & la quantité de l'herbe, il restera toujours trente francs, pour chaque pose, & par conséquent pour les vingt arpents 600. francs.

Il y aura encore du tréfle sur deux autres portions, savoir la dernière coupe sur la portion qui doit être labourée, & la première coupe sur la portion qui aura produit la troisième recolte de grain. Mais je n'évalue ces deux coupes qu'à douze charretées, ou vingt toises, ce qui donne 120. francs.

---

La somme totale sera donc de L. 2000.

En retranchant quarante toises, pour l'entretien de six bœufs, il en restera suffisamment pour hiverner ving vaches, lesquelles, en comprenant la rente de l'été sur la montagne, & déduisant le gage du berger pendant l'hiver (le valet des bœufs pouvant lui aider) devront rapporter environ cinq cents livres nettes, ce qui seroit plus de sept cents francs; je peux donc laisser subsister la somme ci-dessus de

L. 2000.

O 4 Voions

Voïons ce qu'il en faut retrancher effectivement.

Je ne parle pas des bâtimens que je suppose en bon état, ni du fumier, puisque le fourage se consumera sur le lieu, & que je n'ai évalué ni la paille ni la graine de tréfle, qu'on pourra & devra ramasser.

Mais il faut déduire

1. Le fourage nécessaire à l'entretien de six bœufs qui feront soixante à soixante & dix journées de labourage &c. & consumeront soit verd, soit sec vingt à vingt cinq chars de fourage, ou quarante toises, à sept francs la toise, ce qui monte à	280. francs
2. L'entretien du laboureur soit chartier	200.
3. Celui du bouvier soit demi valet	100.
4. Pour les faux fraix du char- ron, forgeron, bourelier, cordier &c. environ	60.
5. Fraix de moisson, vingt poses en froment à 4. fr. la pose 80. dix en autres grains à 3. la pose - - - 30.	110.
6. Fraix de battre 6. francs par pose de froment 120. 3. francs par pose d'autres grains. 30.	150.
<b>Somme des fraix à déduire</b>	<b>900. francs.</b>

Il n'y aura pas lieu de farcler, ou cet article est compris dans les faux fraix.

Retranchant donc cette somme de celle de  
 - - - - - 2000. francs.  
 Il restera la somme de 1100. fr.

ou plus de trois fois & demi ce que les mêmes terres font censées rendre aujourd'hui.

Il me semble que je n'ai pas exagéré le produit ni diminué la dépense, mais si l'on sent quelque scrupule à cet égard que l'on retranche de la somme trouvée deux cents francs, il en restera encore neuf cents ou le triple de la rente ordinaire; il faudroit être bien dégoûté pour n'être pas tenté par cette augmentation de produit.

J'avoué que la rente que l'on percevra par le moien de l'esparcette, ne paroitra pas au premier coup d'oeil aussi considérable.

Car les douze portions ne pourront être que de cinq poses chacune, desquelles il y aura deux en grain d'hiver, comme froment &c. je mets pour cet article la moitié de ce que j'ai mis pour le tréfle, favoir 480. fr.

2°. une portion de cinq poses qui donnera la troisième recolte & pourra valoir - - - 200.

3°. une portion en avoine de cinq poses - - - 125.

4°. quarante poses d'esparcette on pleine recolte, lesquelles de-

vront

2.  
 Leur re-  
 venu des  
 l'établis-  
 sement  
 de l'es-  
 parcette

devront produire l'une aidant à l'autre, tant foin que record, vingt cinq quintaux ou trois toises cubes, par arpent ; il viendrait donc pour les 120. toises - - -

720. fr.

somme totale du produit

---

 1525. fr.

De laquelle il faut déduire

1. 25. toises tant verd que sec pour l'entretien de 4. bœufs, qui auront 40. à 45. journées de labourage, à sept francs la toise pour ce	175. fr.	}	685.
2. L'entretien du charretier soit laboureur	200.		
3. Celui du demi valet comme ci-dessus - - -	100.		
4. Faux frais comme ci-dessus	60.		
5. Fraix de moisson, 10. poses à 4. fr. la pose	40. fr.		
5. poses autre grain à 3. fr.	15.	}	62 - 10
5. poses avoine à 1. lb. 10. f.	7 - 10.		
6. frais pour battre 10. poses à 6. fr.	60.	}	87 - 10.
5. poses grain de à 3. fr.	15.		
5. avoine à 2. l. 10.	12. - 10.		

Par conséquent il restera la somme de 840.

ou presque trois fois la rente ordinaire (\*).

Quoique ce produit soit inférieur à celui du tréfle ci-dessus, je dois remarquer 1°. qu'il est moins casuel ; le tréfle souffre dans une année sèche, tandis que l'esparcette, qui se fane d'ailleurs avec facilité, se maintient très bien. 2°. Les récoltes en bled qui succèdent à l'esparcette l'emportent, toutes choses d'ailleurs égales, sur celles qui succèdent au tréfle. 3°. Cette culture par le moyen de l'esparcette fournit surabondance de fourage, & par conséquent de fumier ; l'on peut dans ce cas vendre jusques au tiers de son fourage. Que l'on en vende donc quarante toises, l'on retirera au moins un écu neuf de plus par toise, ce qui donne 160. francs/pour le total ; c'est ma manière. C'est pourquoi la division en dix portions est préférable là où on ne peut pas vendre le fourage à profit. Enfin tout bien compté, je ne mets aucune différence entre le bénéfice de ces deux cultures. Si j'ai sur mon domaine deux divisions, l'une pour le tréfle, & l'autre pour l'esparcette, c'est parce que je trouve le tréfle plus commode pour être consumé en verd, & qu'il réussit mieux dans certains endroits de mon terrain que l'esparcette.

Considération à balancer en faveur de l'esparcette.

(\*) La division en dix portions peut produire près de 150 francs au delà de cette somme : cette différence a droit d'étonner, mais on en trouvera la raison si on veut la chercher.



Conclu- Je le demande à présent, en admettant la ju-  
sion. stesse de mon calcul, & la vérité des faits sur  
lesquels il est fondé, faits qui sont générale-  
ment connus dans ce pais, ne suis-je pas en  
droit de reprocher à mes compatriotes qui vi-  
vent sous le plus doux de tous les gouverne-  
mens, leur indolence à mettre en pratique cette  
culture, lorsqu'ils sont moralement sûrs qu'au-  
cun exacteur ne viendra leur arracher les fruits  
de leur industrie ?

Tripler le revenu de la plus grande partie  
des terres, c'est un avantage immense, c'est  
plus que d'acquérir un autre pais de grandeur  
égale, puisque l'on a moins à garder.

Je me représente cette culture généralement  
usitée dans ce pais, & je vois dans la même  
perspective, ou dans le même éloignement le  
laboureur avec moins de fatigues & de sueurs  
faisant plus de profit, je le vois mieux  
nourri, mieux habillé, plus sain, plus robuste,  
& peut-être moins vicieux; je vois disparoi-  
tre ce bétail éthique, qui cultive presque sans  
succès les terres du pauvre colon, & qui  
occasionne souvent sa ruine, je vois en place  
nos écuries, & nos étables se remplir de beau  
& de bon bétail, je vois nos campagnes se  
couvrir de meilleures habitations; le proprié-  
taire, le fermier & le manoeuvre participent à  
ce surcroît d'abondance, les rentes du particu-  
lier, du vassal, & de l'état sont mieux payées,  
la valeur des fiefs augmente avec celle des af-  
signaux

signaux , en un mot tout se ressent de cette amélioration , tout fleurit , tout prospère incomparablement plus.

Et ceci n'est point un simple tableau d'imagination , qui ne puisse jamais se réaliser , j'en ai donné des preuves suffisantes , & s'il faut , pour opérer une entière conviction , prévenir les principales difficultés , qu'on pourroit former contre mon plan , je vais le faire dans un chapitre distinct qui terminera ce traité.

---

## CHAPITRE VI.

### *Réponse aux difficultés.*

**C'**Est une maladie du cœur humain , de dédaigner l'instruction de ses égaux. A peine veut-on la recevoir de ses supérieurs ; les cultivateurs ne sont point exemts de cette maladie , la vanité , l'envie leur font négliger leurs vrais intérêts , plutôt que de profiter des leçons & de l'exemple de leurs voisins , parce que ce seroit reconnoître leur supériorité à cet égard. Je m'attends donc que bien des gens rejetteront ce plan sans l'avoir suffisamment examiné & sans le comprendre : qu'ils fassent , qu'ils proposent des difficultés , ce ne seront que

que des coups en l'air : je ne dois pas m'en mettre en peine ou me travailler pour les refuter d'avance.

Mais d'autres lecteurs mieux intentionnés, peuvent être arrêtés par des difficultés, au moins spécieuses, ils croiront qu'elles attaquent, & renversent mon plan; il faut les tranquiliser s'il est possible.

1. Obj. Je conçois donc qu'on dira d'abord. „Vous  
 Rareté & „ venés de présenter un plan d'amélioration qui  
 cherté „ paroît fort avantageux au cultivateur, mais  
 du grain. „ le plan sera-t-il favorable aux autres clas-  
 „ ses du peuple? Combien de terres enle-  
 „ vées, dira-t-on, au labourage? Par conséquent  
 „ ce plan tend à augmenter la cherté du grain,  
 „ de cette matière première, si nécessaire à la  
 „ vie, ou à nous mettre à la discrétion de  
 „ nos voisins, qui nous en fourniront quand  
 „ il leur plaira, & autant qu'ils le jugeront  
 „ bon“. Voilà ce qu'on peut objecter de  
 plus fort ou de plus spécieux contre ce  
 projet; cependant il me sera très facile de ré-  
 pondre.

Réponse. Je répond 1. que les cultivateurs font certaine-  
 ment la force de l'état, par conséquent cette classe  
 du peuple devrait être plus ménagée qu'aucune  
 autre; pourquoi exiger toujours qu'ils nous  
 vendent à un vil prix leurs travaux & leurs  
 sueurs, tandis que l'artisan qui travaille à l'abri  
 des injures de l'air, & consume moins ses forces  
 est

est bien mieux païé ? / 2°. Châque cultivateur est certainement en droit de s'attacher à la culture qui lui est la plus avantageuse ; faites qu'il trouve du profit dans les récoltes de grain, il s'appliquera à cette culture. 3. Quand nous aurons plus de bétail, & de la meilleure viande, il se consumera moins de pain, ou nos voisins nous donneront volontiers du grain en échange de notre bétail. 4. Mais pour répondre encore plus directement, je nie que cette culture bien exécutée produise moins de grain : je soutiens au contraire, qu'elle doit en produire d'avantage ; avec le tréfle le tiers du total, ou la même étendue de terrain, que suivant la vieille routine, est employée en grain d'hiver ; les autres portions fournissent déjà de quoi fumer ces deux portions : ajoutés le produit des prés à records, que je n'ai pas fait entrer dans mon plan ; vous aurés presque le double de fumier : si vous labourés mal, cette augmentation de fumier ne vous donnera peut-être que de la paille ; mais si vous labourés profondément, vous pourrés épargner une partie de la semence, & avoir avec plus de paille le double de grain. Ainsi j'ai recueilli l'année passée huit sacs (\*) ou seize coupes par arpent, pendant que mes voisins avoient à peine quatre sacs de grain bien inférieur. 5°. Avec l'esparcette la division en douze parties ne laissera pour le grain d'hiver que

(\*) Le sac est de huit mesures.

que la moitié de ce qui est emblavé actuellement, (celle en 10. portions donnera le  $\frac{2}{3}$ ) mais si ces  $\frac{2}{3}$  ou si cette moitié rapportent autant, vous aurés en pur bénéfice l'épargne de la semence ; il en faut dire autant des Mares. 6. Puisqu'on aura plus de fumier, on pourra mettre en culture toutes ces terres que l'on laisse en friche. 7. Enfin n'a-t-on pas vû en Angleterre le grain devenir plus abondant, & à meilleur marché, depuis l'introduction des prairies artificielles ?

Nous [pouvons donc, nous devons même traiter de terreur panique la crainte de voir le grain devenir plus rare, & plus cher par cette culture.

2. Obj. Voions à présent si les obstacles que ce plan Dépense doit rencontrer dans l'exécution, peuvent être pour fer- dissipés avec la même facilité. „ Est il possi- mer & „ ble, dira-t-on, que la pratique en devienne passer à „ générale ? Quelle dépense pour fermer & clos. „ mettre à clos les soixante poses dont vous „ avés parlé, ou toute terre qu'on voudroit amener à cette culture ? paier à la communauté „ la sixième partie de la valeur du fond, planter des haies vives, les entretenir &c. „ tout cela demanderoit un nouveau capital, „ il y a peu de particuliers qui puissent en „ faire l'avance ”.

Réponse Je réponds d'abord, que ceux qui feront cette dépense, en feront dédommagés très amplement ;

plement. Dût-elle aller à la moitié de la valeur du prix actuel du fond, elle n'a aucune proportion avec le bénéfice. Cependant j'avoué naturellement qu'il n'appartient qu'à notre sage & gracieux Souverain de lever entièrement cette difficulté; & comme il n'y en a aucun mieux intentionné pour le bien de ses sujèts, je m'assûre qu'il permettra bientôt, par une loi expresse, à ceux qui auront des pièces un peu considérables, de les mettre à clos (\*), pourvû qu'ils les entourent de haies vives, garnies à distance convenable, d'arbres propres pour la bâtisse ou le charronage, lesquels en garantissant des orages, & de certains vents pernicious, contribueront à rendre les recoltes moins casuelles.

Lorsque le sage gouvernement, sous lequel nous avons le bonheur de vivre, déterminâ que pour réduire quelque pièce à clos, il faisoit que le propriétaire paiât à la communauté la sixième partie de ce fond, c'étoit dans l'idée que les pâturages communs étoient indispensables, & en prescrivant l'emploi que la communauté devoit faire de cette somme, savoir d'en acheter un autre fond pour l'usage public. Il étoit très juste que le particulier qui par son bétail participoit au reste du pâturage commun, rendit par ce sixième la valeur

1763. II. P.

P

leur

(\*) Les petits comme les grands propriétaires ne doivent ils-pas jouir du même avantage ?

leur de ce qu'il avoit oté, comme auffi que la bourse publique rendit au public ce qu'elle avoit tiré sous son nom; aujourd'hui il est suffisamment avéré que la communauté de pâturage vá directement contre la perfection de l'agriculture, & l'on peut se convaincre, que les conseils des communautés, si l'on en excepte un très petit nombre, n'ont point exécuté l'intention de Leurs Excellences; ainsi non seulement on permettra que chacun en fermant son terrain, puisse retirer ce qu'il avoit mis dans l'indivision, sans rien paier à personne: on fera plus, on encouragera ces passations à clos, & peut-être, les ordonnera-t-on; si une semblable ordonnance est compatible avec la douceur du gouvernement.

3. Obj.

Les pié-  
ces trop  
morcel-  
lées-

Mais, dira-t-on encore. „ Vous ne voudriés  
pas qu'il fût permis de fermer tant de pe-  
tites pièces que l'on voit dans les *fins* des  
communautés, vous convenez vous-même,  
que ce privilège ne devrait être accordé  
que pour les pièces de moiienne grandeur  
comme de cinq à six poses, & au-dessus;  
par conséquent combien d'achats ou d'é-  
changes à faire, & combien de laods à  
paier! Voilà donc une nouvelle dépense  
très considérable, que notre projet exige  
nécessairement ”.

Réponse.

J'en conviens: mais on m'avouera auffi,  
que les particuliers les plus aisés, & qui for-  
ment

ment par l'étendue de leurs possessions la classe la plus considérable des cultivateurs, possèdent communément de grandes pièces, ainsi cette dépense ne tomberoit sur eux que foiblement : & pour l'avantage des petits, quand il plairoit à Leurs Excellences, d'exempter de tout laod, pendant un tems donné, les échanges qui seroient faits dans la vue de réunir des pièces trop divisées, & en faire des tous assés considérables pour participer au privilège de la clôture, que seroient-ils par cette exemption, sinon d'augmenter la valeur réelle de leurs fiefs? J'en dis autant de ceux des vassaux qui entendoient leurs intérêts; lorsque les assignaux rendront trois fois plus qu'ils ne rendent actuellement, ne fera-ce pas le cas du fief lui-même? Les partages pourront sans doute diviser les pièces réunies, mais des mariages ou des héritages en pourront faire de nouveau la réunion, elle se fera aussi par des achats; & ce principe bien connu, qu'il faut avoir des pièces de moyenne grandeur pour les cultiver utilement, contribuera à prévenir ces soubdivisions dont j'ai parlé.

Enfin, m'a-t-on dit, „ qu'est-ce qui fait valoir 4 Obj.  
 „ les fiefs? Si ce n'est les conventions que les Préjudi-  
 „ ciaux font au cabaret, lorsqu'ils font, com- ce pour  
 „ me on dit, en bon vin: c'est alors qu'ils font les fiefs.  
 „ des contractés qui leur font préjudiciables. &



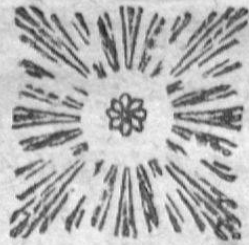
„ qu'ils peuvent soutenir , parce que l'objet  
 „ n'en est pas considérable , mais qui devien-  
 „ droient impraticables à l'égard des pièces  
 „ réunies comme je l'entends , ou qui seroient  
 „ totalement ruineuses pour ceux qui les fe-  
 „ roient ; par conséquent les fiefs souf-  
 „ friroient de cette réunion , & l'on ne doit  
 „ pas l'encourager ” .

Réponse. Je suppose , ai - je répondu , que vous  
 n'avez pas assez réfléchi à votre objection ,  
 car elle aboutit à ceci : *Un abus ruineux au  
 plus grand nombre , mais utile à quelques-  
 uns doit être précieusement ménagé ;* mais c'est  
 le cas suivant vous de ces conventions fai-  
 tes au cabaret : vous faites donc l'éloge de  
 mon plan , en supposant qu'il les prévendra ,  
 cependant je ne l'espère pas entièrement , &  
 la raison en est claire ; autant que les fonds  
 augmenteront en valeur , autant les possesseurs  
 croîtront en facultés. Ils feront donc en état  
 de faire des conventions pour des objets bien  
 plus considérables.

Voiés les pais de vignobles ; n'est - ce pas là ,  
 où les fiefs font du plus grand rapport , quoi-  
 que les assignaux soient d'un prix très supé-  
 rieur ? Vous donc seigneurs de fief , vous  
 devés embrasser les premiers un projet ,  
 qui tend évidemment à grossir vos héritages.

Ainsi

Ainsi j'ai examiné les difficultés les plus considérables qui m'ont été proposées contre mon plan , & chacun peut répondre de lui-même à d'autres, que je ne prévois pas , ou qui ne méritent pas de m'occuper. Enfin , comme je ne veux pas perdre le mérite de la brièveté , je prends ici congé du lecteur.



---

T A B L E  
D E S C H A P I T R E S.

<i>Avant - propos.</i>	pag. 175
CHAP. I. <i>Utilité générale des prés artificiels.</i>	pag. 178
CHAP. II. <i>Fourrages artificiels les plus communs, leur nature, choix &amp;c.</i>	183
CHAP. III. <i>Nécessité de former un nouveau plan d'agriculture, principes &amp; explication de ce plan.</i>	195
CHAP. IV. <i>Manière de réduire &amp; de maintenir les terres suivant le plan.</i>	205
CHAP. V. <i>Combien cette culture est supérieure à l'ancienne pratique.</i>	212
CHAP. VI. <i>Réponses aux difficultés.</i>	221

